



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis
2020/02 demande de crédit pour le remplacement de l'équipement son et
lumière de la Grande Salle du Parc.**

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 4 mars 2020. M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz nous a présenté le préavis en remplacement de M. Jean-François Cossetto absent ce jour-là.

En préambule, nous précisons que ce préavis fait partie du plan financier.

La commission des finances, se pose la question de savoir si ce préavis est acceptable d'un point de vue des finances de la Commune. A la lumière des informations que la commission des finances a reçues de la part de M. le Syndic Pierre Rochat, nous résumons certains points importants qui nous ont été communiqués :

- Les encaissements des impôts en relation avec les personnes physiques continuent de croître. Il est relevé que le fait d'avoir pris le chiffre le moins conservateur par rapport à la fourchette donnée par le canton s'est révélé judicieux.
- Les comptes 2019 sont pratiquement équilibrés. Il devrait y avoir une perte d'environ 200'000.00 au lieu du 1'800'000.00 prévus au budget.
- Le cash-flow est de 4.2 millions ce qui a permis de financer la totalité des investissements à 1 million près.
- La Commune de Bex enregistre moins d'emprunts qu'en 2018.

Au vu de ces éléments en relation avec les comptes 2019, la Commission des finances constate dès lors que cette dépense prévue au plan financier serait réalisable. Toutefois, au vu de la situation exceptionnelle que nous vivons suite à la pandémie liée au coronavirus, nous pouvons imaginer que des conséquences financières pourraient impacter les comptes 2020 de façon sensible. Baisse des revenus des entreprises et des ménages, ralentissement général de l'économie, etc...

Il convient dès lors de rester vigilant quant à l'évolution de ces prochains mois.

Néanmoins, nous apportons les précisions suivantes au préavis n°2020/02 :

Le matériel sera loué et facturé à part de la location de la grande salle. Le règlement prévoira que les locataires soient au bénéfice d'une assurance RC. Le matériel principal sera assuré contrairement au petit matériel (micro ou câblage). Un



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

technicien externe sera également imposé pour les installations complexes et directement facturé par le prestataire au locataire.

La procédure d'offres (6 offres au total) issue d'un cahier des charges complets élaboré par M. Nicolas Costadimas a permis de retenir les meilleures offres « son » faite par l'entreprise My Spectacle pour CHF 104'583.05 et l'offre « Lumière » effectuée par l'entreprise Loclight Sàrl pour CHF 42'929.45.

Cet investissement permettra de rehausser le niveau des prestations son et lumière « niveau Haut de gamme et très professionnel » et de ce fait, il ne sera en général plus nécessaire que du matériel soit loué pour des spectacles d'une certaine importance (exemple : Voxset, Gaétan, etc...) L'économie peut ainsi être chiffrée pour la Commission Culturelle entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.- par an.

Les frais d'entretien sont estimés de CHF 500.- à 1'500.- par an. (Comprenant le petit matériel, micro, câblages, etc...)

En conclusion :

La Commission des Finances à l'unanimité des membres présents, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers d'adopter les conclusions du préavis 2020/02 et de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bex

vu le préavis municipal n° 2020/02 ;
ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à remplacer l'équipement son et lumière de la Grande Salle ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 168'000.-- ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 168'000.- sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules », compte n° 9146.001, et de l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 16'800.- par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Bex, le 30 mars 2020
Pour la commission des finances
Xavier NOËL



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission ordinaire

Rapport de la commission ordinaire chargée d'étudier le préavis 2020/02 concernant la demande de crédit pour le remplacement de l'équipement son et lumière de la Grande Salle du Parc

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission est composée de MM. Franco Arimondi, Nicolas Pfund, Olivier Rouvé, Urs Wenger et Marc Mundler.

Elle s'est réunie sur convocation régulière le 3 mars 2020 au bâtiment administratif. Tous les membres étaient présents. M. Marc Mundler, nommé 1^{er} membre par le bureau, a été confirmé dans son rôle de rapporteur.

M. Jean-François Cossetto, municipal concerné, était également présent et nous le remercions pour ses explications détaillées.

Etude du projet

Au vu de la complexité technique de ce projet, le municipal avait pris la peine de convier à cette séance M. Nicolas Kostadimas. Ce dernier, gestionnaire d'artistes pour tout ce qui touche à la logistique depuis plus de 20 ans et grand connaisseur du monde « son et lumière » a été mandaté par la municipalité pour étudier ce dossier. La commission le remercie vivement pour ses explications très fournies.

Un cahier des charges détaillé a été établi sur la base des demandes et des besoins des artistes (de plus en plus exigeants), avec entre autre les critères et les constatations ci-dessous :

- Notre Grande Salle répond à un besoin local, régional, voire même plus loin.
- La nouvelle installation doit permettre de recevoir des groupes de musique de tous genres, des fêtes, des mariages, du théâtre et des spectacles divers, des conférenciers, etc... Chaque manifestation n'utilise pas le même type de son ou de lumière, d'où la difficulté de trouver un système polyvalent et qui réponde à chaque besoin.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX Commission ordinaire

- Le matériel doit être compatible avec les instruments et le matériel des artistes.
- Une partie des éléments (haut-parleurs, micros, table de mixage) doit pouvoir être utilisée pour des manifestations extérieures, par exemple sur la Place du Marché ou au nouveau Stand de Vauvrise.
- Et surtout, le système doit répondre strictement aux normes fédérales en matière de diffusion du son.

Ce cahier des charges a été envoyé à 5 entreprises de Suisse romande les plus à même de répondre à tous les critères. L'entreprise choisie pour la partie lumière (Loclight Sàrl de Monthey) est d'une part très compétente et bénéficie d'une grande expérience et de beaucoup de références, son responsable s'occupe d'ailleurs également de la technique au Théâtre du Martholet à St-Maurice. Pour la partie sonorisation, l'entreprise choisie (Myspectacle de Tavannes) à l'habitude de travailler depuis plusieurs années avec la commission culturelle de Bex. Elles jouissent toutes deux d'une très bonne réputation.

Utilisation du système et locations

La technologie avancée de la future installation nécessitera la supervision d'un technicien externe. Ce dernier sera imposé par la commune et ses prestations seront facturées au locataire.

Une caution sera demandée à chaque utilisateur et un inventaire en début et en fin de manifestation sera établi scrupuleusement. Le risque de disparition de petit matériel (micro, câbles, prises, etc...) sera de ce fait fortement réduit.

La municipalité prévoit également d'établir une convention spécifique ainsi qu'un règlement d'utilisation de la salle et de ses nouveaux équipements.

Considérations générales

Comme dit dans le préavis, le système actuel date de plus de 25 ans et ne répond plus aux normes en vigueur. De plus, la table de mixage est irrémédiablement hors d'usage. Il devient dès lors très difficile, voire impossible de louer la salle pour des manifestations importantes ou pour la venue d'artistes. Cette situation est inconfortable face à une réelle demande et nous nous devons de proposer des équipements performants.

La commission a beaucoup apprécié la démarche professionnelle pour l'étude et la préparation de ce projet, et de l'avis des 3 membres connaissant bien ce domaine, ce dernier est bien pensé. Il est clair que la technologie avance très vite, mais le matériel choisi est de qualité supérieure et répond parfaitement aux besoins actuels et futurs.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission ordinaire

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la commission ordinaire, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes:

- **vu** le préavis municipal N° 2020/02,
- **entendu** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête,
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Bex décide

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer l'équipement son et lumière de la Grande Salle ;
2. d'autoriser la municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de CHF 168'000.00 ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant de CHF 168'000.00 sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules », compte n° 9146.001, et de l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de CHF 16'800.00 par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016

Pour la Commission

Marc Mundler, rapporteur

Bex, le 05.04.2020